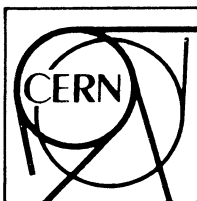


BULLETIN ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.



☎ 2819 - 4224

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

OÙ EN EST LA RÉVISION QUINQUENNALE DES SALAIRES ?

Dans les n^{os} 36/89 (4 septembre 1989) [*La nouvelle révision quinquennale des salaires est en cours!*] et 42/89 (16 octobre 1989) [*La révision quinquennale des salaires est toujours en cours!*], nous avons fait le point sur **l'examen des traitements** qui est fait actuellement **dans le cadre du Comité TRACE**.

Les dernières nouvelles que nous vous avons données mentionnaient **la 2^{ème} réunion de TRACE**, le 10 octobre 1989; au cours de cette réunion, comme convenu lors de sa réunion de juin, ce comité devait "prendre en considération" "les éventuelles propositions d'ajustement présentées par la Direction".

En l'absence de proposition venant de la Direction, la réunion d'octobre a été consacrée à une étude plus approfondie d'informations supplémentaires sur les éléments qui doivent être pris en compte dans la révision; nous avons mentionné ces éléments dans nos articles précédents.

La troisième réunion de TRACE a eu lieu le 11 décembre. La Direction y a présenté un document (CERN/TRACE/9, du 5 décembre), intitulé "EXAMEN QUINQUENNAL DES TRAITEMENTS DU CERN - PROPOSITION DE LA DIRECTION DU CERN". Dans ce document la Direction résumait les résultats de l'examen, et **faisait la proposition suivante**:

"Un rapport préliminaire concernant les questions de politique du personnel a déjà été publié, CERN/CC/1736 - CERN/FC/3225 [du 14 avril 1989], [...]. Il a été proposé d'étudier trois aspects essentiels dans le domaine des rémunérations:

- Traitements - Différentes propositions ont été faites pour changer le système actuel essentiellement fondé sur l'ancienneté¹ en un système tendant à récompenser le mérite personnel.

- Allocations et indemnités

- Référence de base

Les études mentionnées ci-dessus ont été commencées, en utilisant les compétences du personnel du CERN et en faisant appel, lorsqu'il y a lieu, à des consultants extérieurs spécialisés." [...]

¹ L'Association n'est évidemment pas d'accord avec cette présentation du système actuel: tout le monde au CERN sait que les promotions sont fondées sur le mérite.

L'examen quinquennal des traitements coïncide cette année avec la définition d'une nouvelle politique de rémunération. La Direction considère que les résultats de l'examen quinquennal des traitements devraient être pris en considération dans le cadre de cette nouvelle politique. En conséquence, elle adressera à TRACE dans le courant du premier semestre ses propositions concernant ces résultats. D'ici là l'élaboration de la nouvelle politique de rémunération devrait avoir suffisamment progressé pour permettre d'aborder ces deux questions d'une manière cohérente."

Lors de la réunion de TRACE, **plusieurs Délégations des Etats membres** ont souligné que **cette proposition revenait à mettre en question le mandat** précis dont TRACE avait été chargé par le Conseil du CERN. Pour sa part, **l'Association** a déclaré que

la proposition de la Direction ne respecte pas le mandat précis donné par le Conseil; elle revient en fait à arrêter l'exercice en cours et à passer à un autre exercice. De plus, le vague calendrier présenté par la Direction remet une fois de plus ses propositions d'ajustement des salaires à une date indéterminée...

L'Association a donc demandé

"que la Direction respecte le mandat donné par le Conseil et soumette des propositions d'ajustement de la grille des salaires pour la prochaine réunion de TRACE de mars, au plus tard."

Ce point de vue a été suivi par TRACE dans son "RAPPORT DE SITUATION AU CONSEIL", CERN/1782 - CERN/FC/3263, du 11 décembre:

"Le Comité a discuté une proposition de procédure de la Direction visant à différer la présentation des adaptations proposées des traitements et des allocations et indemnités du CERN, en attendant l'élaboration d'une nouvelle politique de rémunération [...]. Il a cependant décidé de demander à la Direction de lui présenter ses propositions d'adaptation en mars 1990, conformément au mandat actuel, en tenant compte autant que possible de tous les éléments de la nouvelle politique pouvant intéresser l'actuel examen des traitements."

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Association n'a toujours pas connaissance de propositions d'ajustement venant de la Direction. En ce qui concerne **l'élaboration de la nouvelle politique du personnel (filières de carrière, avancement modulé, appréciation des performances,...)**, signalons que l'Administration a mis en place en décembre dernier un **nouveau groupe de travail** chargé d'élaborer des propositions internes; ce groupe comprend trois chefs de Division, M.M. G.Michel, H.Wenninger et D.O.Williams, le Président de l'Association, H.Piney, un vice-président, H.Atherton, et deux membres de la Division du personnel, M.M. J.Cuthbert et Y.Pillier. **Ce groupe s'est réuni pour la première fois la semaine dernière, le 17 janvier. La prochaine réunion de TRACE est prévue pour le 5 mars.**

Rappelons, une fois de plus, que tous les éléments de cette révision pointent dans la même direction, celle d'une augmentation des salaires.
--

* * * * *